



Heritage après le de ces de mon père

Par **ricyel**, le **23/07/2017** à **16:24**

Bonjour
Mon père est décédé il y'a trois ans.
Il était remarié.
Il n'y a pas eu de succession.
De plus ma belle mère a vidé son compte alors qu'il était dans le coma .Elle avait une procuration pour celui-ci.
Ai je le droit de récupérer quelque chose car tout le mobilier était à ma famille.
D'autre part la banque ne m'a même pas contacté .
Merci de votre aide.

Par **morobar**, le **23/07/2017** à **18:33**

Bonjour,
La banque n'a aucune raison de vous contacter, en admettant qu'elle connaisse votre existence, votre adresse...
Par contre il y a forcément une succession ouverte.

Par **ricyel**, le **23/07/2017** à **18:53**

Merci de votre réponse .
Non il n'y a pas eu de testament donc pas de succession ouverte.

Par **cocotte1003**, le **24/07/2017** à **06:16**

Bonjour, aucun besoin de testament pour faire une succession. Il existe des règles de droit pour cela. Il suffit d'aller voir un notaire. En tant que fils, vous êtes héritier réservataire, vous avez droit à votre part au moins en nue propriété, cordialement

Par **ricyel**, le **24/07/2017 à 10:28**

Bonjour, pouvez vous m'expliquer le nue propriétaire, merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le **24/07/2017 à 12:32**

Bonjour, quand on est nu propriétaire on possède un bien mais on ne peut pas en jouir c'est à dire qu'il y a un usufruitier qui pour un appartement par exemple, j'habite ou peut le louer mais c'est le nu propriétaire qui peut le vendre. L'entretien courant est à la charge de l'usufruitier et les gros travaux à la charge du nu propriétaire, cordialement

Par **Visiteur**, le **24/07/2017 à 12:45**

Bonjour,
En tant qu'héritier réservataire, vous pouvez demander l'État liquidatif de la succession à votre belle-mère.
Faites le en R/AR en précisant que vous auriez recours au tribunal d'instance en cas de refus.

Par **ricyel**, le **24/07/2017 à 18:50**

merci a tous pour vos conseils,
une autre question, qu'est qu'un état liquidatif d'une succession excusez mon ignorance mais le peu que je pourrais récupérer sera énorme pour moi...
merci tous d'avance.

Par **morobar**, le **25/07/2017 à 07:35**

Lors de chaque succession, le fisc veut sa part.
Il faut donc déposer dans les 6 mois du décès un état consolidant l'intégralité de la masse successorale aux fins de payer l'impôt.

Par **Tino25**, le **28/07/2017 à 09:30**

Les droit de succession mon père est décédé le 13 novembre 2016 est vient de recevoir de la carsat un courrier étant supérieure à 39000 euros nous devons récupérer 115883 euros comment il calcul cette somme et mon père recevait de retraite seulement 800 euros par mois j attend votre réponse merci

Par **joss38**, le **28/07/2017** à **10:56**

bonjour. ce n'est pas très clair. la carsat vous réclame ces 39000€?

Par **biscotte**, le **01/08/2017** à **09:58**

Bonjour,
Je suis toujours dans les m^mes questions mais quelqu'un pourrait il me dire ce que représente ma part obligatoire au décès de mon père en sachant que ma sœur est légataire universelle donc qu'il lui laissait sa part réservataire car si j'accepte la vente de la maison 100000€ que me revient il ? et à ma sœur et à ma mère;
De cette façon, je vais donc être complètement éjectée de la succession mobilière, financière....
Au décès de ma mère aurais je des droits sur ses avoirs ? dans quelle proportion puisqu'elle me laissera le minimum possible
Pour prendre décision j'ai besoin de savoir
Merci par avance

Par **fafat52**, le **01/08/2017** à **14:37**

Bonjour. Mon père est décédé. Il y a 2 ans et voilà au il y a 1 an ma soeur me contacte en me disant que je devais signer ce fameux. Papier. (j'ai oublié le terme) mais qui voulait. Dire que je renonce à tout soit disant. Que mon père décéder devait rembourser. La MDPH quand signant. Ce papier. Nous étions quitte de la dette (nous sommes 7 enfants) j'ai insisté. Pour quelle. Me donne les coordonnées. De ce fameux. Notaire. Que je n'ai jamais su qui il ou elle était. De ce fait je lui ai dit que le notaire devaient me contacter enfin ça a fini par de graves problèmes. Familiale. Et j'en ai eu tellement marre d'être insulté harcelé. Que j'ai signé. Et voilà que j'apprends. Qu'ils sont entrain de construire à l'étranger je voudrais savoir si j'ai un recours merci d'avance